



La Marche pour la citoyenneté culturelle 2024 / 2025

Handicap – Grand âge – précarité

MANIFESTE

Rappelant que :

En France, la citoyenneté culturelle repose sur des principes à forte portée juridique, inscrits dans le bloc de constitutionnalité notamment : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte (...) à la culture. » ainsi que « L'égalité d'accès au service public, la garantie de sa continuité et de son adaptabilité. » Elle est portée aussi par des traités internationaux ratifiés par la France rappelant des droits culturels faisant partie des droits humains fondamentaux et elle est consacrée par des textes réglementaires posant des exigences d'accessibilité du cadre bâti et des activités. Le libre exercice de la citoyenneté culturelle implique la possibilité de participer sans discrimination à la vie culturelle dans tous ses aspects et également à l'élaboration des politiques impactant son effectivité.

Soulignant que :

les enjeux attachés à l'effectivité de la citoyenneté culturelle sont considérables en termes de dignité de la personne humaine, de son épanouissement, de lutte contre l'isolement, de cohésion sociale et d'enrichissement pour la Communauté humaine,

Constatant que :

des millions de personnes vulnérables, enfants et adultes handicapés, polyhandicapés, personnes âgées en manque d'autonomie, personnes en précarité, en détention, et en grandes difficultés sociales, subissent des atteintes à leur citoyenneté culturelle,

Nous, signataires de ce présent manifeste :

appelons à une mobilisation nationale, donnons la parole aux sans voix, convoquons l'intelligence collective afin de concevoir et mettre en œuvre ensemble des réponses appropriées pour le traitement de cette situation complexe et inacceptable à l'origine de grandes souffrances,

Nous nous engageons sur certaines de ces actions :

- Susciter des prises de conscience des atteintes à la citoyenneté culturelle subies par des personnes vulnérables vivant en institution d'accueil et en domicile privé ou sans abri,
- Promouvoir l'information sur la citoyenneté culturelle par tous moyens auprès de personnes de divers profils, de tous âges, élèves, étudiants, bénévoles, élus, professionnels, dans tous types de secteurs,
- Participer à des temps de réflexion, et/ou à leur organisation, à des fins de mises en réseau intersectorielles d'acteurs,
- Contribuer à la prise en compte des droits culturels dans des projets de loi et des plans nationaux et locaux,
- Contribuer à des échanges aux plans européen et international sur les enjeux de l'effectivité des droits culturels, sur l'approche de la citoyenneté culturelle dans divers pays et sur l'idée d'une citoyenneté culturelle universelle respectueuse des diversités favorisant la paix entre les individus et les peuples.